



## MAIRIE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017 A 20 H

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMARD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Roger ROBIN (donne pouvoir à Daniel BÉGUET), Christophe SECRET (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 MARS 2017**

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 10 mars 2017.

#### **2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET DES COMPTES DE GESTION 2016 - DÉLIBÉRATIONS**

Il est rappelé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par les services de la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1ère Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des comptes administratifs 2016.

### **Compte administratif 2016 – Commune (M 14)**

Le compte administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 524 376,01 € et un déficit d'investissement de 258 598,32 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2016.

### **Compte administratif 2016 – Eau et Assainissement**

Le compte administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 18 670,74 € et un déficit d'investissement de 24 809,47 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2016.

### **Compte administratif 2016 – Restaurant Scolaire**

Le compte administratif du Restaurant Scolaire présente un excédent de fonctionnement de 24 052,28 € et un déficit d'investissement de 41 656,35 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2016.

### **Comptes de gestion 2016**

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal déclare, à 14 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2016 par le trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ambérieu-en-Bugey, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

## **3 - FIXATION DES TAXES COMMUNALES – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'étudier les taux des taxes communales. Les taux d'imposition doivent être modifiés en 2017 suite au changement d'intercommunalité.

### **Taxe d'habitation**

Le taux de la taxe d'habitation sera automatiquement « débasé » en 2017 de la part de taxe d'habitation départementale. Le montant du débasage est pour notre commune de 5,06. Le Conseil Municipal peut éventuellement décider

d'augmenter le taux de la taxe d'habitation à la hauteur du débasage moins 1,76 (correspondant à la hausse de la taxe d'habitation intercommunale).

#### Taxe sur le foncier bâti

Le taux intercommunal (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) de la taxe sur le foncier bâti passe de 2,51 % à 0 %. Le Conseil Municipal peut éventuellement décider d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti sans augmenter la pression fiscale des assujettis à cette taxe.

#### Taxe sur le foncier non bâti

Le taux intercommunal (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) de la taxe sur le foncier non bâti passe de 17,34 % à 2,06 %. Le Conseil Municipal peut éventuellement décider d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti sans augmenter la pression fiscale des assujettis à cette taxe.

Après avoir pris connaissance de la simulation des taux des impôts directs locaux établie par le Comptable de la Trésorerie d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY et après étude de ce dossier, il ressort que compte tenu du débasage et de la baisse des taux intercommunaux des taxes sur le foncier bâti et non bâti, une augmentation des taux communaux n'entraînerait pas une pression fiscale supplémentaire pour les assujettis aux taxes des impôts directs locaux. Cette augmentation des taux permettrait à la Commune de réaliser certains travaux reportés depuis des exercices précédents.

Le Conseil Municipal décide, à 13 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE, de fixer les taux suivants :

- Taxe d'habitation	9,25 %
- Taxe sur le foncier bâti	12,39 %
- Taxe sur le foncier non bâti	64,84 %

Il est rappelé que la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) baissera pendant les 5 ans à venir.

#### **4 – VOTE DES BUDGETS 2017 - DÉLIBÉRATIONS**

Dans le cadre de la préparation des budgets 2017, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie les mardi 14 mars 2017 et mardi 04 avril 2017. Le Maire indique que des modifications ont été apportées aux tableaux établis lors de ces réunions.

#### **Budget principal – Commune**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 1 497 490,51 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 661 653,94 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget primitif de l'année 2017.

### **Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 89 500 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 75 809,47 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget de l'Eau et de l'Assainissement de l'année 2017.

### **Budget du Restaurant Scolaire**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 253 704,07 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 67 656,35 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget du Restaurant Scolaire de l'année 2017.

## **5 – REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la revalorisation des indemnités de fonction des élus à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 afin de tenir compte de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2017.

Le Conseil Municipal décide, à 14 VOIX POUR, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **6 – Questions diverses.**

### **6-1 Travaux à entreprendre**

Suite au vote des budgets 2017, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux suivants :

- Rue du Four : Réfection de la chaussée. Le devis d'un montant de 26 673 € TTC a été validé.
- Travaux d'accessibilité au Cimetière. Des devis seront demandés.
- Des travaux d'entretien seront réalisés à la salle des fêtes : peinture, accessibilité et réfection au niveau de l'entrée de la salle. La location de la salle des fêtes ne sera pas envisageable pendant les travaux réalisés à l'intérieur de la salle fêtes, ces travaux devront donc être programmés en amont.

### **6-2 Visite des ouvrages d'eau potable de la Commune**

La Société EAU+01, chargée de la mission d'accompagnement pour la désignation de la société chargée de la gestion du service de l'eau, a visité dernièrement les ouvrages d'eau potable de la commune.

Il ressort que des travaux de renforcement de l'ouvrage seront à entreprendre sur le réservoir d'eau potable de la commune. Au préalable, une expertise devra être menée.

### **6-3 Projet de fresque murale**

Une professeure d'arts plastiques présente au Conseil Municipal son projet de création d'une fresque murale sous les halles de la Mairie. Il s'agit d'un plan de la commune sur lequel figure certains bâtiments communaux et les différents sites pittoresques de la commune.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

### **6-4 Travaux à réaliser**

Les travaux pour la reprise de certains tampons d'eaux usées de la Grande rue seront réalisés pendant les vacances de Printemps afin de ne pas perturber les transports scolaires.

### **6-5 Révision du Plan Local d'Urbanisme**

L'enquête publique prendra fin le mardi 18 avril 2017.

Une réunion de la commission chargée de la révision du PLU aura lieu le mercredi 26 avril 2017 à 14 heures.

### **6-6 Restaurant du Point Vert**

Le restaurant du Point Vert ouvrira le vendredi 14 avril 2017.

Compte tenu des travaux entrepris par le nouveau gérant : Travaux de peinture à l'extérieur et à l'intérieur, mise en place d'une cloison. Le Conseil Municipal décide de la gratuité du loyer du restaurant du Point Vert pendant un mois.

#### **6-7 Demande du médecin généraliste**

Monsieur le Maire indique que le médecin généraliste installé dans la Maison Médicale a indiqué que les consommations électriques du cabinet médical étaient à sa charge et que lors des permanences des médecins spécialistes, ceux-ci ne prenaient en charge aucun frais. Ce médecin demande à la Commune un dédommagement. Cette demande sera étudiée quand le médecin aura transmis ses factures d'électricité.

#### **6-8 Ain Habitat**

Le chargé de l'opération située rue de la Plantaz propose au Conseil Municipal, une visite des pavillons. Plusieurs dates sont proposées. Le Conseil Municipal proposera à AIN HABITAT le jeudi 27 avril 2017 à 17 h 30.

#### **6-9 Élection présidentielle**

Le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 23 avril 2017 et le 2<sup>ème</sup> tour, le dimanche 07 mai 2017. Les permanences de ces deux tours sont définies.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 05 mai 2017 à 20 heures